

ARRETE
REGLEMENTATION CIRCULATION
VC 51 (rue Paul Claudel) et VC 30 (rue Lavoisier)

N° POL-082-2019

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu le code de la route ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande de Monsieur Philippe DOMBRIE, responsable de la commission vide-grenier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de MORESTEL (Isère),
- Considérant que, **pour permettre le bon déroulement du vide-grenier organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morestel sur le parking du magasin Weldom, et assurer la sécurité des usagers**, il y a lieu de réglementer la circulation sur la VC n° 51 (rue Paul Claudel) et la VC n° 30 (rue Lavoisier) selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 La circulation sera temporairement réglementée sur la VC n° 51 (rue Paul Claudel) et la VC n° 30 (rue Lavoisier), dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable **du samedi 7 septembre 2019 – 19h30, au dimanche 8 septembre 2019 - 20h00.**

Article 2 La circulation de tous les véhicules est interdite sur la VC n° 51 (rue Paul Claudel) entre la route d'Argent (RD 33) et la route de Brangues (RD 60A), ainsi que sur la VC n°30 (rue Lavoisier).

Article 3 La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services techniques de la ville, par l'organisateur.

Article 4 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

- Le Directeur Général des Services de la Mairie de Morestel,
- L'organisateur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- La Brigade de gendarmerie de Morestel
- Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale
- La Caserne des Sapeurs-Pompiers de Morestel.

Mairie
Hôtel de Ville
B.P. 6
38510 MORESTEL
Tél. 04 74 80 09 77
Fax 04 74 80 33 90
e-mail : mairie@morestel.fr
web : www.morestel.fr

Fait à MORESTEL, le 6 aout 2019.
Le Maire,

Frédéric VIAL

